



Collection “ CEPESS ”

Analyse :

L'éducation aux médias

un droit des enfants
un enjeu éducatif majeur
une priorité politique

Editeurs responsables :

Eric PONCIN,
Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

En collaboration avec :
Laurent de BRIEY,
Centre d'Etudes Politiques, Economiques et Sociales

Rue des Deux Eglises, 45
1000 Bruxelles
Tél. : 02/238 01 00
Fax : 02/238 01 18



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française

Introduction

La Convention internationale des droits de l'enfant comporte deux articles fondamentaux. L'article 13 qui établit que chaque enfant « a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant ». L'article 17 appelle les Etats parties à « veiller à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale ». A cette fin, la convention encourage les gouvernements et institutions de la société civile à « favoriser l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être ».

Eduquer aux médias et aux médias audiovisuels en particulier est effectivement devenu un enjeu très important. Les médias occupent une place de plus en plus grande dans la vie des enfants comme outils de jeu, de communication, mais aussi de travail, d'éducation et d'émancipation. Ils peuvent favoriser la participation active et responsable des citoyens dans la société.

Les avancées technologiques créent cependant de nouveaux modes de consommation des médias qui nécessitent une réflexion sur les compétences à développer en vue de permettre aux enfants d'acquérir une lecture critique des médias, de les éduquer à une consommation éclairée, responsable et autonome.

Le développement d'internet et des médias en réseaux a en effet bouleversé l'environnement médiatique des enfants et des adolescents, et en conséquence, leurs relations au monde et aux autres.

Les enfants sont actifs sur le net à l'âge de 9 ans en moyenne. Plus de 9 jeunes sur 10 utilisent aujourd'hui internet (+ 4 % par rapport à 2007). L'activité la plus populaire en ligne reste le chat (83 %), suivie par la consultation de sites (74 %), les jeux en ligne (68 %), le téléchargement de musique (63 %), l'envoi de mails (62 %), le partage d'images et de photos (62 %) et la participation à des forums de discussion (58 %). Les jeunes surfent en moyenne 2,5 heures par jour, chattent en moyenne 3,3 heures par jour et téléchargent en moyenne

pendant 2,6 heures par jour¹. Parmi les jeunes utilisateurs d'Internet entre 16 et 24 ans, 75% se connectent plusieurs fois par semaine, alors que 5% sont considérés comme *off-line* (c'est-à-dire qu'ils ne se connectent jamais), ce qui correspond à la moyenne européenne. Mentionnons également que 92% des jeunes de 16 à 24 ans utilisant Internet se connectent depuis leur domicile².

Isabelle Stengers (philosophe à l'ULB), à propos d'Internet et des jeunes, a écrit : « *Aucun de nous, à mon avis, n'a la mesure de ce développement parce qu'il s'agit d'un véritable processus. Les enfants et les jeunes ont le droit vital de s'y aventurer parce que cela va être leur monde, beaucoup plus que le nôtre, parce que nous savons que cette génération va affronter et créer quelque chose dont nous n'avons aucune idée.* »³

Le développement d'internet constitue aujourd'hui un enjeu considérable.

Outre la cyberdépendance (notamment à des jeux en réseau mais pas seulement), les enfants sont exposés à des risques divers liés à la protection de la vie privée, au cyber-harcèlement, aux publicités dont ils peuvent être la cible, marketing on line via le GSM ou internet... Selon une étude récente, un enfant sur 10 a vécu une expérience négative sur le net⁴.

La Clinique du jeu du CHU de Brugmann enregistre de plus en plus de demandes de consultations. Il ne s'agit pas uniquement de dépendance aux jeux vidéo mais aussi d'addictions aux sites de rencontres, aux réseaux sociaux ou même à des sites d'achat en ligne. Selon Serge Minet, les patients ont pour la plupart entre 13 et 25 ans et sont majoritairement des garçons. Il s'agit souvent de jeunes avec une situation familiale difficile. Ils sont souvent issus d'une famille éclatée ou monoparentale. L'ordinateur devient pour eux une sorte d'écran de protection. Dans le monde virtuel, ils peuvent être revalorisés par leur per-

¹ Pour une étude complète sur le niveau d'appropriation des nouvelles technologies par les jeunes de 12 à 18 ans en Belgique, voir l'enquête de Mediapro sur le site de Media Animation asbl (<http://www.media-animation.be/Mediapro,247.html>) et l'étude du Crioc, « *Jeunes et Internet* » de janvier 2010 (<http://www.crioc.be/FR/doc/xly/document-4689.html>).

² « *Les jeunes off-line* », *Faits et gestes, Débats et recherches en Communauté française Wallonie-Bruxelles*, revue trimestrielle, été 2010.

³ Actes du colloque « *Cliquer futé* », collection « *Apprendre les médias* », Média Animation asbl, 2003.

⁴ *EU Kids Online II*, étude réalisée sous les auspices du programme européen Safer Internet de la Commission européenne et citée par la Libre Belgique des 6 et 7 novembre 2010.

sonnage ou par leurs actions. Les jeux les plus chronophages sont les jeux en ligne massivement multijoueurs (*World of Warcraft* et *Counter Strike*). Ces jeux, sans fin, sont disponibles 24h sur 24.

Dans ce contexte, il ne s'agit pas de revenir au temps de la prohibition ou des discours moralisateurs, mais de mettre en place des programmes de prévention afin d'apprendre aux jeunes et à leurs éducateurs (parents, écoles, organisations de jeunesse, centres de jeunes, etc.) comment gérer les risques liés aux formes d'utilisation ou de consommation des médias de manière critique.

Il s'agit d' « éduquer pour protéger »⁵, de développer, dès le plus jeune âge, une appropriation critique des médias, qui permette d'en apprécier toutes les richesses et d'en faire un usage responsable, et ce tout en percevant avec justesse les limites et les travers.

La Communauté française a déjà pris des initiatives en matière d'éducation aux médias. Elle est reconnue sur le plan européen pour le dispositif d'éducation aux médias qu'elle a consolidé et pérennisé par décret du 5 juin 2008 et les initiatives qu'elle a prises ou qu'elle finance, à savoir :

- le *Conseil supérieur de l'Éducation aux médias* (CSEM) qui a pour mission de promouvoir l'échange d'informations et la coopération de l'ensemble des acteurs et organismes d'éducation aux médias (médias, acteurs de la société civile, de l'enseignement de l'éducation permanente) et chargé de prendre des initiatives, de donner des avis et de faire des propositions en la matière (quelques 200.000 € de frais administratifs et de personnel) ;
- les 3 *Centres de ressources* (un par réseau - budget de 280.000 €) qui, sur le terrain des écoles offrent des services (organiser des journées de formations...) et des outils pédagogiques (notamment des outils d'éducation aux risques liés à l'usage d'internet tels les programmes « *Educaunet* » ou « *Cliquer fûté* »). Chaque centre de ressources apporte effectivement son expertise aux équipes pédagogiques, d'initiative ou à la demande, dans le cadre d'un projet pédagogique ou d'une initiative particulière en matière d'éducation aux médias ;

⁵ Patrick Verniers, *Média Animation asbl*, <http://www.media-animation.be/>

- l'opération « *Ouvrir mon quotidien* » qui permet l'analyse de la presse quotidienne en classe, a été étendue, sous la précédente législature, aux écoles secondaires, aux bibliothèques publiques et aux centres de jeunes (budget de 515.000 €), cette opération rassemble un nombre moyen de participation de 1.800 classes de 6ième primaire et de 560 implantations en secondaires ;
- la visite gratuite de « *Journalistes en classe* » (budget de 99.000 €), pour l'ensemble de l'année 2009, il y a eu 485 interventions de journalistes dont 271 dans le fondamental et 197 dans le secondaire ;
- la programmation à prix réduits de films en salles de cinéma et la création d'outils pédagogiques appropriés pour les analyser (budget de 150.000 €) ;
- le soutien à des projets scolaires d'éducation aux médias (radios d'école, journaux scolaires, télévisions scolaires, ateliers de réalisation et de montage vidéo...) (budget de 20.000 €) ; un appel à projet en éducation aux médias a été lancé pour la première fois en février 2010 ; 10 écoles ont été sélectionnées ; elles feront vivre des projets sur l'apprentissage des droits intellectuels, du droit à l'image,...
- la RTBF, dont le contrat de gestion impose de programmer des contenus audiovisuels d'éducation aux médias (article 23).

La Communauté française a également mis sur son site des fiches pédagogiques construites avec des enseignants (*passerport TIC*) et fait distribuer à toutes les écoles le guide pédagogique « *Jeunes et Internet* » réalisé par une équipe pluridisciplinaire de l'Université de Namur à l'attention des enseignants du 1^{er} degré du secondaire.

Au total, la Communauté française consacre un budget de 1.152.000 € à l'éducation aux médias (0,01 % de son budget). Elle consacre par ailleurs un budget de 431.000 € à diverses initiatives de soutien aux TIC. En outre, la Communauté française a réservé un budget, dans le cadre de son plan relatif aux manuels scolaires, à l'achat de matériel pédagogique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (500.000 €).

Le décret du 5 juin 2008 adopté par la Communauté française définit l'éducation aux médias comme « *l'éducation visant à donner la capacité à accéder aux*

médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes. Par messages médiatiques, on entend le contenu informatif et créatif des textes, sons et images véhiculés par divers moyens de communication y compris la publicité, dont la télévision, le cinéma, la vidéo, les sites web, la radio, les jeux vidéo et les communautés virtuelles ».

Cette éducation aux médias a pour objectif de rendre chaque citoyen actif, autonome et critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou acteur. Elle concerne tous les médias imprimés, audiovisuels, électroniques quel que soit leur support technologique. Elle ne se limite à aucun genre médiatique et couvre par conséquent tout l'éventail des communications (définition du CEM, septembre 2007).

« L'éducation aux médias se fonde à la fois sur la nécessité pour tous de pouvoir utiliser toutes les potentialités des médias et la nécessité de contenir ou réguler l'emprise de ceux-ci dans notre société »⁶. Elle doit permettre l'analyse et le décryptage du langage audiovisuel qui a envahi notre quotidien. Elle doit « faire partie intégrante d'un processus éducatif visant à promouvoir la citoyenneté »⁷.

Pour David Buckingham, professeur à l'Institute of Education de l'Université de Londres, « les défis ne sont pas que... partiellement technologiques. [...] **Le bouleversement technologique s'accompagne également d'une mutation culturelle, sociale, économique et politique. Les changements qui se produisent sur la scène médiatique n'impliquent pas que la sphère technologique, mais la formation des identités et leur expression dans les sociétés modernes.** »⁸

L'Europe prend aussi conscience de l'importance de l'éducation aux médias. La Commission européenne a adopté une recommandation sur l'éducation aux médias le 20 août 2009. Elle a aussi intégré dans sa directive sur les services de médias audiovisuels (SMA – article 26) la nécessité de faire rapport sur les niveaux d'éducation aux médias de la population européenne en 2011.

⁶ Patrick Verniers, « Education aux médias : les controverses fécondes », août 2009.

⁷ Rivoltella, « Les controverses fécondes de l'éducation aux médias », EuroMeduc, op.cit., p.45

⁸ « L'avenir de l'éducation aux médias : défis politiques et pratiques », EuroMeduc, L'éducation aux médias en Europe. Controverses, défis et perspectives, 2009, p. 13 et s.

La « Déclaration de Bruxelles pour l'éducation aux médias tout au long de la vie », qui sera adoptée en janvier 2011 dans la foulée d'un colloque sur le sujet organisé par le Conseil supérieur de l'Education aux Médias dans le cadre de la Présidence belge de l'UE, devrait réclamer que la compétence médiatique soit consacrée en tant que neuvième compétence clé pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Les mesures à prendre

Nous constatons que la régulation des médias, si elle est nécessaire, ne suffit plus car il est impossible de maîtriser la circulation des contenus sur les réseaux. Tôt ou tard, les enfants, adolescents ou les adultes seront confrontés à des contenus dangereux, violents, pornographiques, manipulateurs...

A partir des acquis de la législature 2004-2009, qui a permis de consolider le dispositif d'éducation aux médias en Communauté française, nous pensons qu'il faut continuer à mettre en œuvre une politique ambitieuse d'éducation aux médias visant tout à la fois à enseigner « à propos » des médias et à enseigner « via » les médias.

01. Renforcer l'équipement et la formation aux TIC dans les écoles, l'éducation « via » les médias

« Aujourd'hui, savoir lire et écrire, c'est-à-dire, l'alphabétisation traditionnelle ne suffit plus. Chaque jeune ou moins jeune, doit se familiariser avec le nouvel environnement numérique qui nous entoure. »⁹

La Communauté française et les Régions wallonne et bruxelloise ont lancé un vaste programme d'équipement informatique des écoles.

- Le *Projet Cyberclasses* en Région wallonne (*le Plan stratégique d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement*) de 85 millions d'€ (pour la période 2006-2012) a pour objectif d'installer 40.000

⁹ Viviane Reding, membre de la Commission européenne, en charge de la société de l'information et des médias, cité par David Buckinham, *op.cit.*, p. 14

ordinateurs neufs auprès de 380.000 élèves (1 PC pour 15 élèves) dans 3.350 implantations scolaires et de câbler 7.500 locaux.

- A Bruxelles, le Plan multimédia permet aux écoles primaires de recevoir chaque année 9 ordinateurs et les écoles secondaires 18. Le parc informatique est renouvelé complètement tous les 4 ans.

Ces programmes wallon et bruxellois visent à soutenir une pédagogie innovante et attrayante pour les jeunes. L'outil informatique est en effet un formidable outil au service des apprentissages. De plus en plus d'écoles l'ont intégré, notamment dans le cadre de leur capital de périodes.

Les activités organisées offrent aux élèves l'occasion d'être créatifs, acteurs de leur formation et permettent aussi de favoriser l'éducation aux médias, de leur apprendre à vérifier leurs sources, à acquérir et à conserver leur esprit critique, à rester vigilants sur leurs données personnelles.

Le projet e-école offre aussi des perspectives. Il permet aux élèves et aux enseignants, à l'aide d'un mot de passe, d'accéder à un portail donnant la possibilité d'accéder en ligne, dans ou en dehors de l'établissement, à des modules de formation et de remédiation (en français et autres disciplines).

D'énormes efforts doivent encore être consentis pour doter les écoles d'outils informatiques adéquats, spécialement en Région wallonne.

Le projet *Cyberclasses* a pris un sérieux retard (épinglé par la Cour des Comptes en 2009) expliqué par les difficultés liées aux marchés publics et aux nombreux recours devant le Conseil d'Etat qui y ont fait suite, ainsi que par la complexité des procédures d'introduction des demandes des écoles.

Depuis janvier 2010, les choses semblent cependant s'accélérer. C'est ainsi que l'on compte actuellement (au 17 novembre 2010) :

- 1861 dossiers introduits
- 503 écoles câblées (157 en janvier 2010)
- 464 écoles installées (120 en janvier 2010)
- 13.137 ordinateurs commandés

Nous considérons que le bon déroulement du projet « *Cyberclasses* » et son évaluation régulière constitue une priorité. Aujourd'hui, une task force très active regroupant les Régions, la Communauté française, le service de pilotage de l'Agers, Easi-Wal et l'Institut de formation en cours de carrière permet de donner suite aux demandes et nombreuses questions des écoles. Des cyber-conseillers ont été mis à disposition des établissements d'enseignement. Une équipe administrative, qui a été renforcée, aide les écoles dans leurs démarches.

Néanmoins, l'équipement informatique des écoles nécessite encore un renforcement de la collaboration des cyber-conseillers et une actualisation régulière du matériel.

De plus, il faut être attentif au fait que l'éducation « aux » et « via » les médias dans les écoles ne va pas se résoudre uniquement à coup d'équipements techniques dans les écoles et ne doit pas se limiter à l'acquisition des compétences techniques qui, souvent chez les jeunes, s'acquiert en dehors de l'école, par les pairs, voire par auto-apprentissage.

L'équipement des écoles en outils informatiques doit viser l'éducation aux médias en vue de lutter contre la fracture médiatique. En effet, même si le *taux d'équipement média* des familles augmente, y compris dans les familles moins aisées, il reste variable selon les groupes sociaux¹⁰ et surtout il existe une fracture entre les types d'usage qui en sont fait.

C'est la raison pour laquelle, nous estimons que l'équipement des écoles en outils informatiques doit non seulement permettre de mettre tous les enfants sur pied d'égalité au niveau de l'accessibilité des outils mais aussi, et plus fondamentalement encore, en termes d'éducation aux médias (voir paragraphe suivant). Cet objectif ne peut être rencontré cependant que si l'on investit sérieusement dans la formation des enseignants, et de manière plus générale dans la formation des professionnels de l'enseignement.

¹⁰ *Crioc, Jeunes et Médias, janvier 2010, op.cit., p.8*

En conclusion, il est donc bien entendu primordial de veiller à l'engagement pris par le gouvernement en 2009 et qui consistait à soutenir :

- l'anticipation de la préparation de la programmation du prochain plan d'équipement informatique ;
- la connectivité à très haut débit des écoles et des lieux de formation ;
- la poursuite des efforts d'amélioration de la maintenance du matériel usagé dans les écoles ;
- l'adaptation et la mise en place du Plan stratégique d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement tel que proposé au Gouvernement par la cellule cyberécoles de l'Administration générale de l'éducation et de la recherche scientifique (AGERS) sachant que ce Plan poursuit les objectifs de :
 - formation des élèves et étudiants,
 - formation des professionnels de l'enseignement ;
 - développement des supports pédagogiques que la Communauté française peut mettre à disposition des professionnels de l'enseignement pour les soutenir et les aider dans leur quotidien de terrain ;
 - développement d'actions en matière d'équipement ;
 - communication interne et externe susceptible de faire connaître les actions existantes, mais aussi d'avoir connaissance des projets développés par des partenaires potentiels belges ou étrangers et sur la création de réseaux de personnes ressources ;
 - coordination et de pilotage du Plan et de la politique TICE en Communauté française.

Nous considérons également qu'il est important que, dans le cadre de la réforme annoncée de la formation initiale des enseignants, une réflexion soit menée sur la nécessité de développer des modules spécifiques d'intégration des TIC dans l'enseignement dans la formation initiale (actuellement la grille commune impose 60 heures de cours aux futurs enseignants du primaire et du secondaire en 2^{ème} et 3^{ème} années, intitulé « *utilisation d'un ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement* »)¹¹. Et que la réflexion soit menée de

¹¹ CRIc n° 40 – Ens.Sup.7 (2008-2009), Parlement de la Communauté française, Bruxelles, 2008.

même au niveau de la formation continue.

02. Renforcer l'implication de l'école dans l'éducation « aux » médias, incorporer la culture médiatique dans le programme d'étude des enseignants et les programmes scolaires des enfants.

Les Centres de ressources organisent des journées de formation des enseignants, notamment sur le thème de l'apport des TIC à l'enseignement. *Média animation*, par exemple, centre de ressources du réseau libre confessionnel, a ainsi organisé en 2009 16 journées pour 116 enseignants du fondamental et 68 journées pour 701 enseignants de l'enseignement secondaire. Cet effort de formation des enseignants, s'il a le mérite d'exister, reste largement insuffisant.

Par ailleurs, la disparité d'application du cours d'éducation aux médias prévu aujourd'hui dans les programmes destinés aux futurs enseignants ne garantit pas que l'éducation aux médias fasse partie de la formation de l'ensemble des futurs enseignants. Il conviendrait de mieux définir les objectifs du cours et de proposer des ressources pédagogiques et des formations appropriées.

Le manque d'un cours d'éducation aux médias dans le secondaire est aussi souvent pointé du doigt par les enseignants et pédagogues¹².

Mais éduquer aux médias ne consiste pas uniquement à apprendre à les utiliser, les considérer comme des outils pédagogiques, c'est aussi comprendre le monde des industries médiatiques, « *leur mode de fonctionnement et de stratégies et de domination* »¹³. C'est davantage développer la pensée critique des enfants que leurs connaissances sur les médias.

C'est pourquoi nous estimons qu'il serait bon d'intégrer, dans la mesure du possible, l'éducation « aux » médias dans la formation initiale et continue de l'ensemble des enseignants, ainsi qu'au sein des programmes afin d'installer les compétences de base en éducation aux médias et de garantir un niveau d'éducation aux médias pour l'ensemble des élèves au sortir de la scolarité obliga-

¹²LLB, 15/03/2010

¹³Frédéric Antoine « *Industries médiatiques ; quels intérêts réciproques, pour quelles intentions* », *Euro-Meduc*, op.cit., 56

toire. L'enjeu est de développer des méthodes pédagogiques appropriées et évolutives qui soient également approuvées par la société civile.

03. Développer la formation de formateurs en éducation aux médias, insérer l'éducation aux médias dans les cursus de formation des professionnels des médias

L'IHECS serait le seul établissement d'enseignement supérieur en Communauté française à proposer une filière de formation pratique en éducation aux médias

Il serait donc opportun de soutenir et de généraliser la formation de formateurs en éducation aux médias

04. Suivre de près la mise en œuvre du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française.

Le *Conseil Supérieur de l'Éducation aux médias*, mis en place le 2 juillet 2009, s'est doté un *plan stratégique 2010-2015*. Il est primordial d'être attentif aux moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de ce plan, lequel fera l'objet d'un rapport et d'une mise à jour annuel.

Le décret du 5 juillet 2008 a renforcé les missions des Centres de ressources (article 23). Leurs moyens humains et budgétaires devront être adaptés aux objectifs visés par le décret.

Nous estimons qu'il est nécessaire de soutenir en particulier :

- le travail du CSEM visant à s'assurer qu'une réflexion sur l'éducation aux médias figurera dans les programmes de formation non scolaire des jeunes, notamment dans le cadre de la formation permanente ainsi que des organisations de jeunesse et centres de jeunes ;
- le travail d'inventaire des initiatives, expériences, outils pédagogiques, recherches et évaluations sur l'éducation aux médias en Belgique ou à l'étran-

ger qui devrait permettre de disposer de bases nécessaires pour envisager de nouvelles initiatives à prendre ;

- la création d'outils d'éducation et le développement du site internet du CSEM ;
- les projets scolaires locaux organisés par les établissements scolaires ;
- la recherche multidisciplinaire (pédagogique, sociologique, de la communication, juridique,...) en vue de soutenir la réflexion sur les actions d'éducation aux médias à mener.

05. Soutenir l'éducation aux médias des jeunes en dehors du temps scolaire

Il est important de poursuivre l'équipement des centres de jeunes et des organisations de jeunesse en matériel et logiciel informatiques et d'améliorer l'offre et l'accès des jeunes aux équipements techniques (matériel audiovisuel, informatique...) dans les centres de prêt, dans le cadre de projets de productions critiques.

De plus, il serait opportun de soutenir et de systématiser des actions d'éducation aux médias dans les cinémas, les centres culturels, les théâtres...

06. Responsabiliser les médias (industries et institutions médiatiques)

L'éducation aux médias est une responsabilité partagée, des parents, des pouvoirs publics mais aussi des opérateurs médiatiques, eux-mêmes.

Ces derniers prennent des initiatives heureuses (opération « *Ouvrir mon quotidien* ») (mais parfois controversées, comme le projet « *Médiasmart* »). Leur implication ne manque en tout cas de poser question.

C'est ainsi que l'article 23 du contrat de gestion 2007-2012 de la RTBF prévoit que « *la RTBF, tant en radio qu'en télévision, accorde une attention particulière aux questions relatives à l'éducation aux médias et à la consommation publicitaire, en ce compris par des séquences spécifiquement destinées aux enfants et aux adolescents.*

A cette fin, la RTBF programme et diffuse régulièrement, selon les périodicités décidées par son conseil d'administration, des programmes et des séquences, et dans la mesure du possible, offre à la demande, des contenus audiovisuels et des séquences répondant à ces objectifs ». Le contrat indique également qu' « éventuellement, en partenariat avec la Communauté française et/ou des associations d'éducation aux médias agréées par elle, du matériel pédagogique pourra être développé ».

Quelques émissions sont ponctuellement consacrées à l'éducation aux médias, comme le magazine Intermédias. Elles s'adressent avant tout aux adultes et sont programmées à des horaires peu adaptés aux enfants et aux adolescents. Les séquences d'éducation aux médias spécifiquement destinées aux enfants et aux adolescents sont peu présentes dans la grille des programmes, tant en radio qu'en télévision. Les Niouzz n'ont consacré que peu de séquences à l'éducation aux médias (5 dont 1 sur la publicité dans le courant de l'année 2008). Le Collège du CSA a d'ailleurs invité la RTBF à renforcer son dispositif et à accorder une plus grande attention à la production de séquences ou programmes d'éducation aux médias destinés aux enfants et aux adolescents et adaptés à ce public¹⁴.

L'application de l'article 23 du contrat de gestion de la RTBF, pas très contraignant à la base (cfr les mots « éventuellement », « dans la mesure du possible »...) laisse donc à désirer. Il convient donc d'insister sur l'application du contrat de gestion de la RTBF en ce qu'il prévoit :

- qu'une attention particulière doit être réservée par la RTBF aux questions relatives à l'éducation aux médias, en ce compris par des séquences spécifiques destinées aux enfants et aux adolescents et
- qu'une collaboration de la RTBF avec les associations d'éducation aux médias agréées par la Communauté française doit permettre le développement de matériel pédagogique.

Il serait aussi utile d'introduire l'éducation aux médias dans le projet de décret sur les TV locales, conformément à la recommandation du CSEM.

¹⁴ Conseil supérieur de l'audiovisuel : www.csa.be/system/document/nom/11142/cac_20091203_avis_rtb_f_contrôle_2008.pdf

¹⁵ EU Kids Online II, op.cit.

En outre, il y aurait lieu d'inviter les acteurs médiatiques à proposer des applications Internet de qualité aux 9-12 ans. Selon une étude récente, un tiers d'entre eux seulement estiment l'offre suffisante et adaptée à leur âge¹⁵.

Enfin, il serait souhaitable qu'un dialogue constructif s'établisse entre les acteurs/industries médiatiques, les organes de régulation, les acteurs associatifs de l'éducation aux médias, les professionnels de l'éducation en vue de développer des partenariats sur base de bonnes pratiques.

07. Outre une politique d'éducation aux médias dotée de moyens financiers et humains conséquents, soutenir les parents dans leur rôle éducatif

L'enquête de *Mediappro*¹⁶ fait apparaître que les parents régulent peu l'activité en ligne de leurs enfants. Leur contrôle se limite bien souvent à interdire de rester trop longtemps devant l'ordinateur.

Donner aux parents des informations et/ou des formations pour pouvoir assumer pleinement leur responsabilité éducative

Les parents sont la plupart du temps dépassé par l'évolution technologique des outils médiatiques. Ils restent mal informés sur les dangers et les pièges d'utilisation d'internet par les jeunes et sur les moyens à leur disposition en vue de les aider à les accompagner sur le Web.

Ils disposent, à l'heure actuelle, de possibilités de s'informer, de recevoir des conseils pratiques, que ce soit par le travail de sensibilisation ou d'information des Centres de ressources, des collaborations entre ces Centres de ressources et les associations de parents dans les écoles ou par l'intermédiaire de *Webetic*. Il s'agit d'une véritable boîte à outils à destination des parents pour leur permettre d'aborder avec leurs enfants les pièges liés à internet, notamment en ce qui concerne le harcèlement, et leur proposer des solutions. Cela permet d'éviter que certaines familles, par peur, ne réduisent drastiquement l'accès à internet.

¹⁶*Op.cit.*

Toutes les initiatives et sources d'information devraient être répertoriées et faire l'objet d'une campagne d'information régulière. Les associations de parents reconnues par la Communauté française (UFAPEC et FAPEO) pourront utilement être associées à cette réflexion.

Poursuivre le travail de signalétique

La signalétique est un bon moyen d'aider les parents. Elle existe à propos des émissions télévisées, des jeux vidéo (système PEGI).

Il serait donc souhaitable de généraliser, au-delà de la signalétique par tranche d'âge, les moyens d'identification des contenus et services de qualité destinés aux enfants. Des logos indiquant le type et la qualité des programmes devraient être apposés en début d'émission ou sur les plateformes de choix de contenu dans le cas de la télévision à la demande. Il faudrait également promouvoir cette signalétique par tranche d'âges auprès du grand public, l'étendre aux nouveaux formats audiovisuels et tenter de travailler à l'adoption d'une signalétique commune à tous les Etats membres de l'Union européenne.

Cette dynamique ne doit aucunement faire l'économie de l'éducation et de l'affirmation des capacités critiques des publics visés.

Conclusion

L'éducation aux médias est un enjeu majeur. Si l'on constate que la fracture numérique au premier degré se réduit car de plus en plus de jeunes ont accès aux nouvelles technologies, il faut néanmoins être attentif à ce que l'on appelle « la fracture numérique au second degré », à savoir une exclusion par manque de savoir et de savoir-faire. L'école a, dans ce domaine, un rôle primordial à jouer. Il importe donc principalement de renforcer les équipements disponibles et d'incorporer l'éducation dans les programmes scolaires. Cela permettra, d'une part, de former les enfants à l'utilisation des TIC, mais également de les mettre en garde contre les dangers de tous types qui y sont éventuellement liés.

Auteurs : Violaine Louant et Quentin Hayois

Décembre 2010



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation



Centre d'Etudes Politiques, Economiques et Sociales

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/238 01 00